

31 mars 2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Pour soutenir leur action au combien précieuse, au quotidien et sur le territoire auprès des plus fragiles d'entre nous, le Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Var a décidé de verser une subvention exceptionnelle à 4 associations caritatives qui ont été frappées de plein fouet par les conséquences de la crise sanitaire.**

Dans le cadre de sa politique d'Action Sanitaire et Sociale, le Conseil de la CPAM du Var a décidé, en 2020, d'accorder une aide d'un **montant total de 80 000 € au bénéfice de 4 associations caritatives partenaires** œuvrant auprès :

- > des publics les plus précaires,
- > des familles renonçant à des actes de prévention et à des soins
- > mais aussi auprès des seniors et des jeunes qui ont perdu leur emploi et qui ont besoin de s'alimenter ou d'être accompagnés pour des besoins primaires.

**C'est ainsi que les Restos du Cœur, le Secours populaire, la Croix rouge et la Banque alimentaire** ont pu bénéficier de ce soutien exceptionnel chacune de 20 000€ versé à partir de Noël 2020.

L'Assurance Maladie a, en effet, fait le choix de participer à cet élan de solidarité, de soutenir le tissu associatif et d'agir aux cotés des acteurs de terrain pour compléter l'accompagnement des varois qui ont été touchés directement ou indirectement par la pandémie de la Covid.

### Des actions concrètes

Ces aides permettent notamment de pallier aux surcoûts engendrés par la pandémie et de faire face à d'éventuels nouveaux besoins engendrés par l'accroissement du volume des publics qui ont fait appel à ces mêmes associations (+30 à 40% par rapport à 2019).

**Pour les Restos du Cœur et la Banque Alimentaire**, l'aide octroyée a ainsi permis de soutenir l'approvisionnement de denrées alimentaires supplémentaires nécessaires face à l'augmentation des nouveaux publics bénéficiaires ( étudiants, artisans commerçants..) dans les entrepôts ou à travers les maraudes.

**Au Secours populaire et à la Croix Rouge**, une partie de l'aide a servi à l'achat de nombreux produits d'hygiène et de protection tels que des masques, du gel hydroalcoolique, mais aussi des savons, des lingettes destinés aux familles les plus défavorisées et pour lesquelles ces produits font défaut.

Selon **Michel Unia, Président de la CPAM du Var** *"Notre action envers ces associations est portée par la Solidarité et s'inscrit dans une posture d' "aller vers" ceux qui ont le plus besoin de nous. En ces temps de crise sanitaire, sociale et économique, il n'est plus possible d'attendre seulement d'être sollicités, nous devons être proactifs et innovants "*.

Le Conseil de la CPAM du Var entend renouveler en 2021 ce soutien financier aux associations du territoire varois en s'orientant vers de nouvelles associations sur des champs nouveaux tels que l'inclusion numérique, l'aide aux aidants en plus du soutien aux malades et aux personnes handicapées.

#### **CONTACT PRESSE :**

Patricia Lasserre - Responsable du service Communication  
06 60 02 58 29 - [patricia.lasserre@assurance-maladie.fr](mailto:patricia.lasserre@assurance-maladie.fr)